



Déclaration des chiens dangereux

Propriétaires ou détenteurs de chiens catégorisés, vous devez depuis le mois de juin 2018 vous faire connaître et mettre à jour et/ou enregistrer votre animal dans les locaux de la Police Intercommunale :

32 rue de la Briqueterie 95380 LOUVRES

Contact par téléphone au 01 34 31 31 21 et par courriel police@roissypaysdefrance.fr

Documents obligatoires à fournir :

- Attestation d'aptitude
- Evaluation comportementale de votre chien (à faire entre ses 8 mois et 12 mois)
- Vaccination antirabique (Passeport européen de l'animal)
- Carte identification (tatouage ou puce)
- Assurance responsabilité civile du chien
- le Livre des Origines Françaises (L.O.F), à défaut certificat de stérilisation
- Pièce identité et filiation complète propriétaire